

**Rapport de la Présidente**

Séance publique du
vendredi 21 juin 2019

1^{ère} Commission
N° CD-2019-3-1-6

Service instructeur
Direction des finances

Service consulté

DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2019

Résumé : La décision modificative n°1 constitue la première adaptation du budget primitif par l'affectation du résultat cumulé constaté à la clôture de l'exercice 2018, ainsi que par l'adoption de nouvelles inscriptions.

Ce projet de DM1 2019 vise d'une part à ajuster les ouvertures de crédits aux besoins réels de l'exercice 2019 et d'autre part à affecter le résultat cumulé constaté à la clôture de l'exercice 2018.

Dans ce cadre, les dépenses de fonctionnement augmentent de 11,802 M€ ; les recettes de la même section augmentent de 3,773 M€, portant le déficit de la section de fonctionnement à - 8,029 M€.

Concernant l'investissement, les dépenses augmentent de 5,528 M€ et les recettes de 3,825 M€, portant ainsi le déficit d'investissement à - 1,703 M€.

Cette situation aboutit à un déficit budgétaire de - 9,732 M€.

Pour financer cette décision modificative, il convient de couvrir le déficit de fonctionnement en affectant 8,029 M€ en résultat reporté (nature 002), et de couvrir le déficit d'investissement de 1,703 M€ en créditant la réserve d'investissement (nature 1068) d'un montant équivalent.

Le solde du résultat de fonctionnement, soit 57,92 M€, ainsi que le résultat d'investissement d'un montant de 11,830 M€ (nature 001) sont équilibrés par l'inscription de nouvelles dépenses d'investissement à hauteur de 69,75 M€.

Ainsi abondé, le budget 2019 est porté à 861,404 M€ (contre 774,324 M€ au budget primitif), soit +87,08 M€.

DECISION MODIFICATIVE N°1

SOMMAIRE

I.	Bilan chiffré des propositions	p. 3-5
	A. La section de fonctionnement	p. 3
	B. La section d'investissement	p. 4
II.	L'affectation du résultat	p. 5
III.	Dispositions diverses	p. 5

I. BILAN CHIFFRE DES PROPOSITIONS

A. La section de fonctionnement

Dépenses	Montant
Dépenses nouvelles	+13 759 597,17
Accompagnement du Tour de France	+100 000,00
Soutien SMIBA	+159 207,00
Ajustement des fonds de péréquation	+10 408 962,00
Ajustement des dépenses d'entretien et maintenance du réseau routier	+391 000,00
Soutien en faveur des ateliers de danse	+15 599,00
Soutien exceptionnel au syndicat mixte du Hohlandsbourg	+28 673,00
Financement de la navette reliant l'EuroAirport à l'Aérogare de Saint-Louis	+83 857,40
Stratégie OR	+78 015,00
Etudes sur les conséquences de la loi Elan et sur les sociétés de coordination	+68 400,00
Etude de faisabilité - régulation des poids lourds en transit en Alsace	+150 000,00
Soutien en faveur des chantiers d'insertion	+230 000,00
Actions complémentaires d'insertion	+190 000,00
Projet Design Social - accueil en MDPH (compensé par une recette CNSA)	+64 050,00
Dépenses minorées	-1 957 923,81
Ajustement allocation RSA	-1 200 000,00
Ajustement des dépenses d'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées	-551 000,00
Total dépenses de fonctionnement	11 801 673,36 €

Recettes	Montant
Recettes complémentaires	+6 921 804,75
Ajustement CVAE	+5 131 773,21
Ajustement de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	+195 855,00
Rôle supplémentaire IFR et TF	+96 758,00
Participation du SYMBI aux dépenses de la DSI	+46 582,34
Participation Eurométropole et Ville de Strasbourg - Plateforme Dématérialisée des Marchés Publics	+11 186,68
Reversement ASP en faveur du soutien aux ateliers et chantiers d'insertion	+230 000,00
Concours supplémentaire de la CNSA pour l'APA	+1 000 000,00
Reversement de la CNSA pour le projet Design Social - accueil en MDPH	+44 835,00
Participation de la Caisse des Dépôts et Consignations à une étude sur la loi Elan	+12 500,00
Recettes minorées	-3 148 844,72
Taxe foncière sur les propriétés bâties	-1 384 813,00
Ajustement des états de compensation	-362 409,00
Ajustement du FSD (fonds de solidarité en faveur des départements)	-1 053 316,00
Ajustement du DCP (dispositif de compensation péréquée)	-95 182,00
Total recettes de fonctionnement	3 772 960,03 €
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	-8 028 713,33 €

B. La section d'investissement

Dépenses	Montant
Dépenses nouvelles	+8 668 425,68
Travaux de renforcement et calibrage sur RD	+1 980 000,00
Travaux de réparation du pont sur l'III à REGUISHEIM	+450 000,00
Contournement d'INGERSHEIM- réfécion du pont sur la Fecht	+500 000,00
Signalisation verticale - acquisition des panneaux de limitation de vitesse à 80 km/h	+90 000,00
Transformation du carrefour des miracles RD 83 en giratoire	+100 000,00
Aménagements pour le passage des transports exceptionnels	+60 000,00
Aménagement du carrefour "Constellium" à BIESHEIM	+56 000,00
Aménagements des itinéraires cyclables	+360 000,00
Aménagement du carrefour giratoire "Pont SNCF" à RIEDISHEIM (contentieux)	+1 030 000,00
Réalisation d'un mur antibruit à HOUSSEN	+270 000,00
Travaux au Col de la SCHLUCHT au titre des protections contre les risques d'avalanche	+100 000,00
Ajustement transactions foncières	+636 000,00
Acquisition titres Citivia	+156 688,00
Contribution investissement SYMBIO	+21 232,44
Remise à niveau de la ligne de fret Colmar-Neuf-Brisach	+220 000,00
Politique de la Montagne - réajustement des crédits suite à réception de justificatifs	+450 000,00
Soutien SMIBA	+19 748,00
Travaux dans les collèges publics	+1 739 978,24
Dépenses minorées	-3 140 079,00
Liaison RD66/RD35 à VIEUX THANN	-700 000,00
Liaison A35/RD18bis à hauteur de ROUFFACH	-267 000,00
Déviation de BALLERSDORF	-490 000,00
Desserte du Technoport à SAINT-LOUIS	-180 000,00
Aires de co-voiturage - décalage sur 2020	-150 000,00
Régularisation frais études et investigations des ouvrages d'art	-100 000,00
Travaux de mise à gabarit pont rail quai d'Isly à MULHOUSE	-95 000,00
Ajustement des travaux sur les bâtiments départementaux	-900 000,00
Acquisitions de voirie	-175 099,00
Total des dépenses d'investissement	5 528 346,68 €
Recettes	Montant
Recettes complémentaires	+3 827 930,16
Remboursement par l'Etat des panneaux de limitation de vitesse à 80 km/h	+31 000,00
Vente de matériel routier	+240 000,00
Aménagement des accès pour le SDIS à CERNAY	+59 000,00
Recette FEADER - itinéraire cyclable HERRLISHEIM EGUISHEIM	+56 000,00
Participation de la Communauté de Communes d'Altkirch - travaux de construction de la médiathèque	+150 000,00
Ventes immobilières	+943 950,00
Contribution du Sivom de HABSHEIM - acquisition de tablettes pour le collège de Rixheim	+13 000,00
Ajustement FCTVA	+1 994 719,55
Ajustement DGE - reliquat 2018	+162 166,61
Dotations de soutien à l'investissement des Départements	+173 576,00
Total des recettes d'investissement	3 824 953,76 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT	-1 703 392,92 €
DEPENSES NOUVELLES DM1 2019	-9 732 106,25 €

Le détail des propositions budgétaires figure à l'annexe 4 jointe au présent rapport.

II. L'AFFECTION DU RESULTAT

Pour 2018, le résultat cumulé à affecter s'élève à 79 481 351,14 €.

Cette décision modificative présentant un besoin de financement de -9 732 106,25 € (-8,029 M€ en fonctionnement et -1,703 M€ en investissement), il vous est proposé de procéder à l'affectation comme suit :

- 8 028 713,33 € au résultat de fonctionnement reporté (nature 002)
- 59 622 745,78 € à la réserve d'investissement (nature 1068),
- 11 829 892,03€ au solde d'exécution d'investissement (nature 001).

Ces inscriptions permettent de réserver un montant d'investissement de 56 M€ en faveur du « Projet d'avenir autour de Fessenheim » et un montant de 13,75 M€ pour les nouveaux investissements prévus en 2020.

III. DISPOSITIONS DIVERSES

La mise en conformité de l'état d'actif du département avec l'inventaire comptable du payeur départemental nécessite des écritures d'ajustement des comptes d'amortissement conformément aux annexes n° 2 et 3 jointes au présent rapport.

*

* *

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir :

- ☞ approuver l'excédent de fonctionnement cumulé 2018 d'un montant de 67 651 459,11 € et l'affecter à hauteur de 8 028 713,33 € au résultat de fonctionnement reporté (nature 002) et à hauteur de 59 622 745,78 € à la réserve d'investissement (nature 1068),
- ☞ approuver le solde d'investissement cumulé 2018 d'un montant de 11 829 892,03€ qui fait l'objet d'un report au budget d'investissement de l'exercice 2019 (nature 001),
- ☞ arrêter le volume budgétaire de la DM1 à **87 079 264,93 €**, portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 861 403 784,93 €,
- ☞ arrêter le volume budgétaire de la DM1 à **975 704,94 €** pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 5 078 954,17€,
- ☞ approuver la réinscription à concurrence de **239 918,19 €** des restes à réaliser de fonctionnement 2018 (annexe 1),
- ☞ procéder aux régularisations des opérations comptables telles que détaillées dans les annexes n° 2 et 3 jointes à la présente délibération,
- ☞ approuver la modification du premier alinéa de la délibération n°CG-2015-4-1-8 du 16 avril 2015 relative aux indemnités des conseillers départementaux et frais divers comme suit : « décide de fixer l'indemnité due aux membres de l'Assemblée Départementale par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique de l'année considérée auquel sera appliqué le taux de 60 % compte tenu de l'importance démographique du Département du Haut-Rhin »,
- ☞ autoriser le principe du financement du Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace selon des modalités dérogatoires au règlement financier et donner délégation à la Commission permanente pour décider de toutes les dérogations au règlement financier (rythme de versement, justificatifs...) qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre, en particulier, de l'octroi et du versement d'éventuelles subventions d'investissement à ce Syndicat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT